

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

Délibération n°2022-63		<u>Séance du 19 décembre 2022</u>													
<table border="1"><thead><tr><th colspan="4">Nombre du Conseil municipal</th></tr><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Présents</th><th>Votants</th></tr></thead><tbody><tr><td>22</td><td>22</td><td>13</td><td>16</td></tr></tbody></table>		Nombre du Conseil municipal				Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants	22	22	13	16	L'an deux mil vingt deux, le lundi 19 décembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Laurence THERY, Maire.	
Nombre du Conseil municipal															
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants												
22	22	13	16												

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 15 décembre 2022 en envoi dématérialisé.

Présents : AUBOIN Mireille, BILLARD Cécile, FIARD Aline, GAUCHON Sandrine, GONNET André, LE TOURNEUR Antoine, MOUSSY Aude, NOLLY Michel, PISSARD-GIBOLLET Sandrine, RAFFIN Adrian, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ Annie.

Absents excusés : COSTA Marianna (pouvoir donné à GAUCHON Sandrine), MOURETTE Jean-Louis (pouvoir donné à GONNET André), WYGLEDACZ Céline (pouvoir donné à VUILLERMOZ Annie).

Absents excusés (sans pouvoir) : BUISSIERE GIRAUDET Alexandre, JACQUIER Philippine, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, SYLVESTRE François, VITORIANO Tony.

Secrétaire de Séance : Adrian RAFFIN

Début de séance : 20h03

N° 63-2022 –DM 2 Budget principal

Monsieur Adrian Raffin, adjoint au maire de la commune du Touvet en charge des finances, expose :

Des recettes supplémentaires non prévues sont constatées en recettes de fonctionnement, aux chapitres 013 (Atténuations de charges) et 73 (Impôts et taxes) en raison de la prudence des estimations faites au moment de l'élaboration du budget primitif.

Il est proposé d'affecter ces recettes en articles divers des chapitres de dépenses de fonctionnement 012 (Charges de personnel et frais assimilés). Cette affectation permettra d'intégrer des régularisations exceptionnelles d'indemnités effectuées en fin d'année pour certains agents communaux, compte tenu de leurs évolutions de carrière.

Le tableau suivant retranscrit ces propositions d'évolutions d'inscription budgétaire :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés Article 64112 10 000 € NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence Article 64118 10 000 € Autres indemnités Article 6453 Cotisations aux caisses de retraites 10 000 €	Chapitre 013 – Atténuations de charges Article 6419 Remboursements sur rémunération du personnel 15 000 € Chapitre 73 – Impôts et taxes Article 73111 Impôts directs locaux 15 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 30 000 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 30 000 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE de procéder de la manière suivante à l'affectation de dépenses et de recettes du budget principal pour un montant de 30 000 € en section de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés Article 64112 10 000 € NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence Article 64118 10 000 € Autres indemnités Article 6453 Cotisations aux caisses de retraites 10 000 €	Chapitre 013 – Atténuations de charges Article 6419 Remboursements sur rémunération du personnel 15 000 € Chapitre 73 – Impôts et taxes Article 73111 Impôts directs locaux 15 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 30 000 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 30 000 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

La séance du Conseil municipal est close à 20h12.

Le Maire,

Laurence Théry

